

|  |
| --- |
| **AVERTISSEMENT sur l'utilisation des modèles de lettres**Nous vous rappelons que le site Dicotravail.com ne donne aucun conseil personnalisé. Les modèles de lettres ne constituent pas une consultation juridique ni une rédaction réalisée en fonction de votre cas personnel. Ce qui implique qu’avant toute démarche pouvant avoir des conséquences, nous vous conseillons de recourir au conseil d'un avocat, le site Dicotravail.com ne saurait en aucun cas s’y substituer.Il en résulte que la responsabilité de l'auteur ne saurait être recherchée du fait de l'utilisation des modèles de lettres. |

|  |
| --- |
| **Lettre de refus de venir travailler un jour férié** |

**Lettre à utiliser s’il s’agit du 1er mai**

Prénom – Nom
Adresse
Code Postal – Ville

Nom de la Société
Adresse
Code postal – Ville

Lettre recommandée avec accusé de réception ou Lettre remise en main propre contre décharge

Refus de venir travailler le 1er mai

Lieu, Date,

Madame, Monsieur,

Vous m’avez demandé de venir travailler le 1er mai, or je vous rappelle que selon l’article L. 3133-4 du code du travail le 1er mai doit être obligatoirement chômé.

Je vous notifie donc par la présente mon refus de venir travailler ce jour-là.

Si vous insistez dans votre démarche ou si vous me sanctionnez à cause de mon refus, je me verrais dans l’obligation de saisir le Conseil des Prud’hommes afin de demander le paiement de dommages intérêts au titre du préjudice subi.

Je vous prie d’agréer, Madame, Monsieur, l’expression de mes salutations distinguées.

Signature

**Lettre à utiliser s’il s’agit d’un autre jour férié**

Prénom – Nom
Adresse
Code Postal – Ville

Nom de la Société
Adresse
Code postal – Ville

Lettre recommandée avec accusé de réception ou Lettre remise en main propre contre décharge

Refus de venir travailler un jour férié

Lieu, Date,

Madame, Monsieur,

Vous m’avez demandé de venir travailler le < date >, or je vous rappelle que selon la convention collective applicable à notre entreprise ce jour férié doit être obligatoirement chômé.

Je vous notifie donc par la présente mon refus de venir travailler ce jour-là.

Si vous insistez dans votre démarche ou si vous me sanctionnez à cause de mon refus, je me verrais dans l’obligation de saisir le Conseil des Prud’hommes afin de demander le paiement de dommages intérêts au titre du préjudice subi.

Je vous prie d’agréer, Madame, Monsieur, l’expression de mes salutations distinguées.

Signature